

STRATÉGIE D'ÉQUIPE

LES INCONTOURNABLES

- Sensibiliser tous les personnels régulièrement et sur le long terme
- Former des personnes ressources pour la prise en charge
- Formaliser le circuit d'information dans l'établissement

Les actions dans l'école

- Prévenir l'enseignant et les parents de l'enfant puis la directrice, puis l'IEN si besoin
- Conseils des maîtres réguliers

COÉDUCATION

LES INCONTOURNABLES

- Communiquer sur le harcèlement auprès des parents d'élèves
- Savoir accueillir la parole des parents de l'élève victime ou auteur
- Suivre les situations de harcèlement avec un retour régulier aux parents

Les actions dans l'école

- Dialogue régulier avec les familles, rendez-vous individuels
- Exposition de fin d'année, chorale/spectacle

DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

LES INCONTOURNABLES

- Sensibiliser les élèves de façon régulière et sur le long terme
- Motiver les élèves par des actions concrètes

Les actions dans l'école

- Travail en Enseignement Moral et Civique sur l'empathie, le harcèlement
- Travail autour des livres Max et Lili
- Débats d'idées
- Mise en place du banc de l'amitié

QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

LES INCONTOURNABLES

- Savoir accueillir les nouveaux arrivants
- Organiser des événements collectifs
- Surveiller les espaces communs (cour de récréation, couloirs, sanitaires, installations sportives...)

Les actions dans l'école

- Mise en place d'au moins un projet inter-classes par an
- Echanges entre les classes (décloisonnement, présentation de projets entre classes, lectures offertes par les élèves aux plus jeunes...)
- Espaces de jeux délimités dans la cour
- Café de rentrée

PLAN DE PRÉVENTION HARCELEMENT *de l'école*

RPI Gratot - La Vendelée - Brainville -
Servigny

JUSTICE SCOLAIRE

LES INCONTOURNABLES

- Mettre en place des règles claires appliquées par tous (adhésion de tous les adultes)
- Faire participer les élèves à l'élaboration des règles
- Respecter les principes généraux du droit (individualisation de la sanction...)

Les actions dans l'école

- conseils coopératifs
- conseil des enfants
- les délégués des CM1-CM2 siègent au conseil d'école et présentent les demandes formulées en conseil des enfants

PARTENARIAT

LES INCONTOURNABLES

- Connaître et diffuser aux équipes les ressources locales, académiques, départementales et nationales
- Organiser des réunions partenariales autour du règlement intérieur
- Organiser les circuits d'information avec les partenaires
- S'appuyer sur les partenaires pour le traitement

Les actions dans l'école

- Participer à la journée Non au harcèlement